

DEPARTEMENT DU VAR

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
DE DRAGUIGNAN

VILLE DE FREJUS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif du Conseil Municipal	45	SEANCE DU 29 avril 2026	Télétransmission en Préfecture	19 MAI 2026
Conseillers en Exercice	45		Transmission en Préfecture	
			Date Réception	19 MAI 2026

Le vingt-neuf avril deux-mille vingt-six à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune de FREJUS, régulièrement convoqué le vingt-et-un avril deux-mille vingt-six, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Monsieur David RACHLINE, des questions 1 à 27 puis des questions 30 à la fin et de Monsieur Gilles LONGO, Premier Adjoint, aux questions 28 à 29.

PRESENTS : M. LONGO (des questions 1 à 10 puis des questions 13 à la fin), Mme PETRUS-BENHAMOU (des questions 1 à 10 puis des questions 13 à la fin), M. COLOMAR (des questions 1 à 10, à la question 13 et des question 17 à la fin), Mme SOLER, M. AGLIO, Mme LAUVARD (des questions 1 à 11 puis des questions 13 à la fin), M. MARCHAND* (des questions 1 à 10 puis des questions 13 à la fin), M. JOUNIAUX, Mme PLANTAVIN (des questions 1 à 11 puis des questions 13 à la fin), M. DIGANI (des questions 1 à 10 puis des questions 13 à la fin), M. SABBAAH (des questions 1 à 10 puis des questions 13 à la fin), Mme VANDRA, M. VIOLET (des questions 1 à 10 puis des questions 13 à la fin), Mme BRENDLE* (des questions 1 à 10 puis des questions 13 à la fin), M. PERONA, M. BOURDIN, M. SIMON-CHAUTEMPS (de la question 1 à 5 puis des questions 7 à 27 et des questions 31 à la fin), M. RENARD (des questions 1 à 10 puis des questions 13 à la fin), M. JULIEN, Mme CAIETTA, Mme LANCINE, M. BERAUD, Mme STEPHAN, M. DALMASSO (de la question 1 à 5 puis de la question 7 à la fin), M. CHIOCCA, Mme FIHIPALAI, M. ROUX (des questions 1 à 18 et des questions 21 à la fin), Mme BENHABREUCHE, Mme AZAHAF (des questions 1 à 10 et des questions 12 à la fin), Mme OUADAH, Mme MIRBELLE, Mme DALMASSO, Mme AUZELY, M. PITTET, Mme MICHELAN, M. BONNEMAIN, M. FOTIA, Mme CHARLET*, M. CERRUTTI*, Mme ROMANO.

REPRESENTES : Conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont donné pouvoir de voter en leur nom : Mme EL AKKADI à Mme BRENDLE (des questions 1 à 10 puis des questions 13 à la fin), Mme LEROY à M. MARCHAND (des questions 1 à 10 puis des questions 13 à la fin), M. CAMILLERI à Mme CHARLET, Mme SCADUTO à M. CERRUTTI.

ABSENTS : M. le Maire David RACHLINE (aux questions 28 à 29), M. LONGO (aux questions 11 à 12), Mme PETRUS-BENHAMOU (aux questions 11 à 12), M. COLOMAR (aux questions 11 à 12 puis aux questions 14 à 16), Mme LAUVARD (à la question 12), M. MARCHAND (aux questions 11 à 12), Mme PLANTAVIN (à la question 12), M. DIGANI (aux questions 11 à 12), M. SABBAAH (aux questions 11 à 12), M. VIOLET (aux questions 11 à 12), Mme BRENDLE (aux questions 11 à 12), M. SIMON-CHAUTEMPS (à la question 6 puis aux questions 28 à 30), M. RENARD (aux questions 11 à 12), M. DALMASSO (à la question 6), M. ROUX (aux questions 19 à 20), Mme AZAHAF (à la question 11).

SECRETARE DE SEANCE : M. Patrick RENARD

DELIBERATION N° 94

DELEGATIONS DONNEES A MONSIEUR LE MAIRE - Article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales - Compte-rendu

POLE ADMINISTRATION ET JURIDIQUE
Secrétariat Général

PV/PR/CC/LK/DB

ACTE

PUBLIE DU 19 MAI 2026

NOTIFIE LE _____

AU 20 JUIL 2026

Monsieur David RACHLINE, Maire, expose :

En application de l'article L.2122-23 du Code général des Collectivités territoriales (CGCT), le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal des décisions prises en application de l'article L.2122-22 du CGCT.

La liste de ces décisions figure en annexe.

Il est proposé au conseil municipal :

- DE PRENDRE ACTE du compte-rendu des décisions jointes en annexe de la présente délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré,

PREND ACTE du compte-rendu des décisions jointes en annexe de la présente délibération.

La présente délibération sera soumise au contrôle de légalité de la Préfecture du Var.

AINSI FAIT et DELIBERE à Fréjus, le 29 avril 2026.

POUR EXPEDITION CONFORME

Le Secrétaire de séance,



Patrick RENARD

**Pour le Maire,
L'Adjoint délégué,**



Paul VIOLET

ADMINISTRATION ET JURIDIQUE

MARCHES PUBLICS

Décision n° 2026-71D du 18/03/2026

Portant attribution d'un Marché – MAPA – M2026025

Construction d'une maison des associations à Fréjus Plage - relance du lot n°04 : Menuiseries extérieures - aluminium - occultation

Titulaire : RUIZ ALUMINIUM

Montant : 294 837,18 € HT

Décision n° 2026-72D du 18/03/2026

Portant conclusion d'un Avenant au marché M2024054

Avenant n°3 au Marché n°M2024054 - Travaux de mise en valeur de ses accès et de ses abords de la Plateforme Romaine à Fréjus – phase 2 - Lot 1 : Maçonnerie – Revêtements des sols extérieurs

Titulaire : SMBR

Montant : Plus-value de 82 625,60 € HT.

Décision n° 2026-73D du 19/03/2026

Portant attribution d'un Marché – MAPA – M2026023

Spectacle pyrotechnique du 14 juillet 2026 pour les villes de Fréjus et Saint-Raphaël

Titulaire : ONE SHOT PRODUCTION

Montant : 169 500,00 € HT

Décision n° 2026-75D du 18/03/2026

Portant conclusion d'un Avenant au marché M2024049

Avenant n°2 au marché de Maitrise d'œuvre pour l'extension de l'école maternelle AUBANEL

Titulaire : Groupement HORVATH Katalin (mandataire) / Michel NICOLAI SARL / GEFI Méditerranée / SOWATT

Montant : Aucune incidence financière.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

AFFAIRES FONCIERES

DECISION MUNICIPALE N° 2026-51D DU 24/02/2026

Mise à disposition par convention d'occupation à titre précaire et révocable du terrain communal sis lieudit « la Palissade » – 83600 Fréjus, cadastré section BR n°152

Au bénéfice de : La société PROPOLYS représentée par, Monsieur Frédéric DEVALLE, Directeur Général de la société GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT, elle-même Présidente de la société PIZZORNO ENVIRONNEMENT SERVICES (PES), elle-même Présidente de la société PROPOLYS.

A compter du : 1^{er} mars 2026

Terme du contrat : 28 février 2036.

DECISION MUNICIPALE N° 2026-69D DU 11/03/2026

Abroge et remplace la décision municipale 2026-051D

Mise à disposition par convention d'occupation à titre précaire et révocable du terrain communal sis lieudit « la Palissade » – 83600 Fréjus, cadastré section BR n°152

Au bénéfice de : La société PROPOLYS représentée par, Monsieur Frédéric DEVALLE, Directeur Général de la société GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT, elle-même Présidente de la société PIZZORNO ENVIRONNEMENT SERVICES (PES), elle-même Présidente de la société PROPOLYS.

A compter du : avec effet rétroactif au 1^{er} mars 2026

Terme du contrat : 28 février 2029

Renouvelable une fois par tacite reconduction pour une durée de 3 ans.